

## **Recommandations salariales pour 2017**

Pour toutes les assistantes sous contrat CCT, nous vous recommandons de faire appliquer l'article 11 - al. 4, soit l'adaptation des salaires au renchérissement sur la base de l'indice genevois des prix à la consommation du mois d'octobre, selon le communiqué officiel de l'Etat de Genève : « Entre octobre 2015 et octobre 2016, l'indice augmente de 0,1% ».

Par conséquent, la grille des salaires pour 2017 est la suivante ;

1 <sup>ère</sup> année de pratique professionnelle :		CHF 4'645.00
2 <sup>ème</sup> année	« «	CHF 4'786.00
3 <sup>ème</sup> année	« «	CHF 4'929.00
4 <sup>ème</sup> année	« «	CHF 5'077.00
5 <sup>ème</sup> année	« «	CHF 5'222.00
6 <sup>ème</sup> année	« «	CHF 5'371.00
7 <sup>ème</sup> année	« «	CHF 5'507.00

Le 13<sup>ème</sup> salaire est dû.

Ce sont les recommandations minimales des contrats conventionnels et nous vous encourageons vivement à demander une augmentation plus substantielle.

Sachez que les professionnelles qualifiées se raréfient à cause du départ croissant vers d'autres voies plus lucratives. Vous êtes par conséquent bien placées pour négocier à la hausse.

Nous restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Votre comité AGAM